

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-119
Occupation du domaine public
Avenue Maréchal Leclerc

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande d'autorisation d'occupation du domaine public de la SARL MASSON et fils,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de la démolition d'une habitation, la SARL MASSON et fils est autorisée à emprunter l'avenue Maréchal Leclerc, en cours de chantier, pour accéder au numéro 32, du mardi 10 au samedi 14 juin 2025.

ARTICLE 2 : Durant la même période, la SARL MASSON et fils est autorisée à occuper le domaine public. Des bennes seront installées pour évacuer les gravats dans l'impasse du 32 avenue Maréchal Leclerc (voir plan en annexe).

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera fournie et maintenue en place par la SARL MASSON et fils qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. La SARL MASSON et fils devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

ARTICLE 4 : La SARL MASSON et fils, la gendarmerie, la police municipale, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au Conseil Départemental.